

DIRECTION CONTRACTUALISATION

Le Maire de la Ville de DREUX,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26,

VU la délibération n°2020-141 du 1^{er} octobre 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDERANT QUE la Ville de Dreux a approuvé lors du Conseil Municipal du 03 février 2022 par le biais de la délibération N°DEL2022-008 le lancement de la démarche de labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique – Label Climat Air Energie,

CONSIDERANT QUE les objectifs poursuivis par la Ville de Dreux seraient en adéquation avec l'Appel à Projets de l'ADEME « Citergie – Aide à l'accompagnement pour l'engagement dans le référentiel ».

DÉCIDE

Article 1 : Au titre du dispositif «Citergie – Aide à l'accompagnement pour l'engagement dans le référentiel» porté par l'ADEME, de solliciter la subvention de 18 690 € pour le financement de l'opération dont le coût total est de 26 700 € Hors Taxes.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville et Monsieur le comptable assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération, ainsi qu'à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **26 OCT. 2022**

Le Maire,
Conseiller régional,



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Après dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Publication, Notification ou Affichage le